



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/52/SC.1/L.2
12 octobre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquante-deuxième session
Genève, 3-14 octobre 2005
Point 4 de l'ordre du jour

Comité de session I

**EXAMEN DES PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME
D'ACTION EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS
POUR LA DÉCENNIE 2001-2010**

Projet de conclusions concertées*

Le Conseil du commerce et du développement, à l'occasion de son examen annuel des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2001-2010,

1. *Prend note* des documents d'information présentés par le secrétariat de la CNUCED et publiés sous les cotes TD/B/52/3 et TD/B/52/4, ainsi que du rapport d'activité sur la mise en œuvre du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA; et *rappelle* qu'il a invité le secrétariat à communiquer aux États membres des informations plus quantifiables et davantage axées sur des objectifs en ce qui concerne les différents projets;

2. *Prend note avec satisfaction* de la contribution importante de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action pour les PMA dans les domaines relevant de ses mandats et de

* Approuvé à la réunion informelle du Comité tenue le 12 octobre 2005.

sa compétence, et l'*invite* à redoubler d'efforts, en collaboration avec les pays bénéficiaires et leurs partenaires de développement, afin d'améliorer l'exécution et d'accroître l'efficacité de ses activités de coopération technique et de renforcement des capacités, de façon à amplifier leurs effets en matière de développement sur les économies des PMA en général et sur leurs institutions nationales en particulier;

3. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à mettre en œuvre intégralement les décisions pertinentes du Consensus de São Paulo, y compris l'annualisation du *Rapport sur les pays les moins avancés*, et à renforcer encore les efforts en faveur des PMA, des pays en développement sans littoral et des petits pays insulaires en développement, et *demande* au secrétariat de dégager les ressources nécessaires à cette fin, en utilisant celles qui sont disponibles, et de solliciter, en tant que de besoin, des contributions volontaires. Les membres qui ne fournissent pas de contributions volontaires actuellement et qui sont en mesure de le faire sont invités à soutenir cet effort;

4. *Invite* le secrétariat de la CNUCED, dans le cadre de son mandat et en collaboration avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à contribuer activement à l'examen complet à mi-parcours des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action pour les PMA par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2006, et à ses processus préparatoires, et à apporter des contributions de fond au succès de cet examen;

5. *Exprime* sa profonde gratitude pour les décisions récentes concernant l'annulation totale de la dette multilatérale due par les pays pauvres très endettés (PPTE) admissibles à l'Association internationale de développement (IDA), au Fonds africain de développement (FAfD) et au Fonds monétaire international, ainsi que pour l'augmentation appréciable de l'APD, et *demande* l'application sans retard de ces engagements en vue d'aider ces pays à accomplir des progrès vers les objectifs du Millénaire pour le développement;

6. *Reconnaît* la contribution de l'accès préférentiel aux marchés à la croissance économique et au développement des PMA et réaffirme sa gratitude aux partenaires commerciaux des PMA qui ont accordé ou pris des initiatives pour accorder un accès aux marchés sans droits ni quotas aux PMA pour tous les produits d'exportation qui les intéressent,

et *invite* les autres partenaires commerciaux des PMA qui sont en mesure de le faire à prendre des mesures similaires;

7. *Reconnaît* que la libéralisation du commerce multilatéral est potentiellement très avantageuse pour les PMA car elle crée de nouvelles possibilités commerciales; *est conscient* que certains de ces pays pourraient être touchés par l'effritement des préférences en matière d'accès aux marchés relatives à certains produits d'exportation présentant un intérêt pour eux; et *demande* une intensification des mesures internationales de soutien pour permettre aux PMA de développer leurs capacités de production, de diversifier leur économie vers des activités non tributaires de préférences, et de mieux utiliser les préférences en matière d'accès aux marchés qui leur sont offertes. De telles mesures internationales de soutien pourraient également viser à remédier aux effets négatifs éventuels d'un renforcement accru de la libéralisation du commerce multilatéral pour les PMA;

8. *Prend note avec satisfaction* de la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Cadre intégré, notamment grâce à l'établissement d'un *Manuel du Cadre intégré*, à l'organisation d'activités préalables aux études diagnostiques sur l'intégration du commerce, et au suivi des matrices d'action, et *invite* les donateurs bilatéraux et multilatéraux en mesure de le faire à augmenter leur soutien et leurs contributions volontaires au Cadre intégré;

9. *Reconnaît* la contribution du Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les pays les moins avancés, qui permet de financer des activités de coopération technique et de renforcement des capacités dans les PMA; *exprime sa gratitude* aux donateurs bilatéraux pour le soutien et les contributions financières qu'ils ont continué d'apporter au Fonds d'affectation spéciale; et *souligne* la nécessité de la poursuite du versement de contributions et d'une plus large participation des donateurs, de préférence par des contributions non affectées, afin d'assurer la mise en œuvre et l'exécution efficaces et efficientes des programmes et projets d'assistance technique existants et nouveaux dans ces pays.
